

MAIRIE DE SAINT-NICOLAS LA CHAPELLE
COMPTE – RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN SESSION ORDINAIRE VENDREDI 23 JUILLET 2021

Présents : Ghislaine JOLY, Nicolas GERFAUD-VALENTIN, Joël RICHARD, François PELLISSIER, Audrey MONGELLAZ, Jérôme OUVRIER-BUFFET, Evelyne PAUTHIER, Denis PORRET

Secrétaire de Séance : François PELLISSIER

Absents ayant donné procuration : Aline VASSART-BRANDON donne procuration à Jérôme OUVRIER-BUFFET, Aurélie PERNOLLET donne procuration à Nicolas GERFAUD-VALENTIN, Patrick OUVRIER-BUFFET donne procuration à François PELLISSIER.

Mme Le Maire accueille les élus et ouvre la séance à 19H30.

Début du conseil municipal :

Mme Le Maire demande leur accord aux élus pour modifier l'ordre du jour : Supprimer la délibération portant sur la création d'une régie de recettes car de ses délégations, Mme le Maire peut créer une régie de recettes sans délibération. Une information aux élus est cependant nécessaire lors d'un CM. Mme Le Maire informe donc les élus que cette régie de recettes servira aux règlements du Chalet du Marteray et aux recettes des ventes de livres dés herbés. Les élus notent la modification de l'ordre du jour et la création de la régie de recettes.

Lecture du compte-rendu sommaire du conseil municipal du 17 juin 2021 et des décisions du maire.

Décisions du maire

N° Décision	Date	Entreprises	Opérations	Montants TTC
LC 2020-38	28/05/2020	REY Christian	Modification garde-corps église	811.20 €
LC 2020-44	28/05/2020	PONCHAUD Stéphane	Travaux menuiserie église	1 536.00 €
LC 2021-16	19/04/2021	SEDI EQUIPEMENT	Protections pour scrutins électoraux	421.10 €
LC 2021-18	20/04/2021	SER TPR	Aménagement sur Nanchard	52 200.00 €
LC 2021-19	20/04/2021	SER TPR	Aménagement ralentisseurs Rte des Combes	6 580.32 €
LC 2021-20	20/04/2021	SER TPR	Aménagement ralentisseurs RD 113	37 686.00 €
	30/06/2021	Aurélié ROTHONG EIRL	Nettoyage appartement Chaucisse	108.00 €
	01/07/2021	GONTHIER FLEURS	Fleurissement pour la commune	2 185.48 €
LC 2021-38	28/06/2021	THEVENIN DUCROT	Carburants pour les engins communaux	2 278.15 €

2021-35 AFFAIRES SCOLAIRES : Signature d'une convention pour la fourniture de repas pour le restaurant scolaire durant l'année scolaire 2021-2022.

Madame le Maire explique au conseil municipal que la convention de fourniture de repas du restaurant scolaire avec la SODEXO prenant fin en août 2021 et ne pouvant pas être renouvelé (la SODEXO ne disposant plus de locaux pour concocter les repas) ; il convenait de rechercher un nouveau partenaire pour la prochaine rentrée scolaire.

Mme le Maire détaille les modalités de la consultation menée en direct auprès de potentiels fournisseurs locaux et les réponses qui lui ont été données.

Consultée également, la cuisine centrale d'Ugine a proposé un partenariat de fournitures de repas durant l'année scolaire offrant toutes les garanties de bonne livraison, d'équilibre alimentaire, d'adaptation au niveau des quantités (fluctuantes selon les saisons).

Une convention de partenariat est présentée aux élus pour la durée de l'année scolaire 2021-2022. Le prix total facturé comprend le coût du repas et les frais de livraison, soit un total de 6.20 € TTC par repas livré.

A l'issue du deuxième trimestre, un point sera fait sur la prestation afin d'envisager la suite à donner au partenariat.

Mme le Maire informe les élus que la cuisine centrale d'Ugine fournit déjà les repas de certaines collectivités du Val d'Arly.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Valide le choix de la cuisine centrale d'UGINE pour la fourniture de repas pour le restaurant scolaire et ce durant l'année scolaire 2021-2022 ;
- Valide la convention de partenariat entre la cuisine centrale d'Ugine et la commune telle que présentée,
- Valide le tarif de 6.20 € TTC par repas enfant et 6.73 € TTC par repas adulte livrés,
- Autorise Mme. Le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat pour la fourniture de repas pour l'année scolaire 2021-2022,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget principal 2021.

VOTES : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Commentaires : Mme Le Maire détaille les démarches qui ont été faites auprès des restaurateurs de Saint Nicolas, de la SEK les Alpes et du Lycée hôtelier de Combloux afin d'établir un partenariat pour la cantine, sans aucun résultat positif. Le pain sera commandé à l'épicerie Le Savoy comme les années précédentes.

2021-36 AFFAIRES SCOLAIRES : Cantine et Péri-scolaire : Tarifs pour l'année scolaire 2021-2022.

Madame le Maire présente la grille des tarifs des repas du restaurant scolaire et du péri-scolaire pour l'année scolaire 2021-2022.

Elle informe le conseil municipal que des repas pourront être proposés au personnel adulte de la mairie ou de l'école. Le changement de prestataire de fourniture de repas induit une hausse des coûts du repas qui sera facturé à la commune 6.20 € TTC par repas enfant.

La commune décide de prendre en charge les frais de livraison s'élevant à 1,10 € TTC par repas et par enfant.

Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- FIXE les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2021-2022 comme suit
 - 5.10 € par repas et par enfant
 - 6.80 € par repas et par adulte.
 - 1.20 € pour les repas P.A.I (Protocole d'Accueil Individualisé).
- FIXE les tarifs de la garderie péri-scolaire pour l'année scolaire 2021-2022, par enfant comme suit :
 - 1 heure : 2 €
 - 2 heures : 4 €
 - Matin et soir (3 heures) : 5 €

Rappel des horaires :

Matin : 7h20 à 8h20

Soir : 16h30 à 17h30 ou 16h30 à 18h30

VOTES : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

2021-37 AFFAIRES SCOLAIRES : Cantine et péri-scolaire : Approbation du règlement pour l'année scolaire 2021-2022.

Madame le Maire donne lecture du règlement commun de la cantine et du péri-scolaire qui sera applicable dès la rentrée scolaire 2021-2022.

Elle donne lecture des nouveautés concernant ce règlement :

- En raison du nouveau partenariat pour la fourniture des repas, il sera demandé aux parents davantage de vigilance et de réactivité pour la réservation des repas (annulation et inscription anticipées),
- Inscription au trimestre (pour une meilleure visibilité des besoins en repas) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le règlement commun de la cantine et du péri-scolaire tel que présenté pour l'année scolaire 2021-2022.

VOTES : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

2021-38 FINANCES : Décision modificative n°1

<u>Désignation</u>	<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 020 Dépenses imprévues	9 800.00 €			
TOTAL D 020 Dépenses imprévues investissement	9 800.00 €			
D 2188 Autres immos corporelles		6 000.00 €		
TOTAL D 21 Immobilisations corporelles		6 000.00 €		
D 2313-107 : Maison familiale	12 100.00 €			
D 2313-140 : Eglise		62 000.00 €		
D 2313-141 : Presbytère Chaucisse	62 000.00 €			
D 2315-107 : Maison familiale		14 400.00 €		
D 2315-134 : Adressage		1 500.00 €		
TOTAL D 23	74 100.00 €	77 900.00 €		
TOTAL GÉNÉRAL	83 900.00 €	83 900.00 €		

VOTES : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

2021-39 : CULTURE : Vente de livres désherbés de la bibliothèque communale : autorisation

Madame le Maire explique au conseil municipal que la bibliothèque communale dispose de nombreux livres ou documentaires qui nécessiteraient d'être remplacés par de plus récents.

Afin de ne pas mettre au pilon tous ces ouvrages qui pourraient encore satisfaire d'autres lecteurs, il est proposé au conseil municipal d'autoriser les membres bénévoles de la bibliothèque communale de procéder à un désherbage et de vendre ces livres lors d'opérations ponctuelles (été, hiver, lors de brocantes, foires, salons, ...) à des prix modérés.

Les recettes ainsi récoltées permettraient d'acquérir quelques ouvrages supplémentaires sans solliciter davantage le budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Valide le principe de vente par les bénévoles de la bibliothèque communale de livres et documentaires désherbés,
- Autorise la vente de ces livres et documentaires lors d'opérations ponctuelles comme décrites ci-dessus et à des prix modérés,
- Dit que les recettes récoltées seront créditées à l'article 7088 service 1025 du budget principal,

VOTES : Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0

2021- 40 FINANCES : Signature d'une convention constitutive de groupement de commande entre l'ONF et la commune de Saint Nicolas la Chapelle

Madame le maire donne lecture au conseil municipal de la lettre des Communes Forestières de Savoie (COFOR 73), relatif au groupement de commande et au marché ETF (Entreprise d'exploitant forestier) 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- 1- Décide de signer la convention constitutive du groupement de commande entre l'Office National des Forêts et certaines communes forestières du département de la Savoie, dont l'objet est la coordination des marchés publics ayant pour objet l'achat de prestations d'exploitations forestières, afin d'en devenir membre co-acheteur sur la période 2021-2024.
- 2- Accepte que ses coupes prévues en vente de bois façonnés soient intégrées au marché ETF 2021.
- 3- Donne pouvoir à Mme le Maire, ou son représentant, pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations d'achat de prestation d'exploitation forestière et de vente de produits issus de ces exploitations, dans le cadre budgétaire fixé annuellement.
- 4- Dit que la commune reste libre de choisir une entreprise d'exploitant forestier même si celle-ci n'est pas mentionnée dans la liste du groupement de commande et du marché ETF.

VOTES : Pour : 11 Contre : 00 Abstention : 00

POINTS DIVERS

- Mme le Maire informe les élus que le projet de construction de logements de la SEMCODA aux Aubriettes est annulé.
- Chalet du Marteray : 37 lits dont 1 PMR sont proposés à la location. Divers aménagements restent à finaliser. Un contrat de partenariat pour un gardiennage nocturne a été signé avec l'ets EIRL Aurélie ROTHONG.
- Cantine et ménage : le départ de l'agent titulaire en charge de la cantine, du ménage des locaux scolaires et mairie et du Chalet du Marteray oblige la commune à rechercher un ou une remplaçante. Une personne sera également nécessaire durant 2h chaque jour de cantine afin d'aider lors du 2^{ème} service.
Des offres seront proposées prochainement en mairie (affichage + site internet).

- Ecole / mairie : Un grand nettoyage en profondeur des sols a été réalisé récemment.

- Voiries communales : Un point a été fait sur les travaux à prévoir (visite sur site avec Mme Le maire, ses adjoints, un agent communal et l'ets SER TPR).

La route des Avenières fait partie de la liste des voiries communales visitées. J. OUVRIER-BUFFET pense qu'il n'est pas nécessaire d'y prévoir de trop gros travaux, car circuler sur une route plus confortable risque d'augmenter la vitesse des automobilistes. Mme Le Maire précise que certaines zones de cette route ne peuvent pas être laissées en l'état sous peine d'une dégradation qui serait à terme plus coûteuse.

Retours positifs sur les aménagements de Nanchard. Un débroussaillage a été réalisé récemment et de nouveaux aménagements sont à l'étude dans le cadre du prochain PPT.

- BP 2022 : Mme le Maire souhaite qu'il soit bouclé avant fin 2021, elle sollicite donc les élus dès maintenant pour de nouveaux projets à lancer et à étudier. Plusieurs idées sont déjà proposées, une réunion inter élus sera programmée prochainement.
- Centre de tri de Flumet : La poste décide de maintenir sa fermeture en dépit de la mobilisation des élus du Val d'Arly. Le délocaliser à Albertville serait moins coûteux.

Fin de l'ordre du jour et des points divers, le conseil municipal est clos à 22h30.

Mme le Maire,
Ghislaine JOLY

